

ASSOCIATION DES SALARIES DE L'ARSENAL VICTIMES DE L'AMIANTE

A.S.A.V.A

Chers amis,

Notre rassemblement de ce matin se veut un coup de colère, mais pas seulement :

C'est aussi une interpellation publique et directe à l'endroit du ministre de la justice et du préfet de région:

Messieurs :

« Que se passe t-il en PACA du point de vue de la justice pour que les victimes de l'amiante soient aussi mal traitées par le président du TASS de Marseille et celui de la cour d'appel d'AIX? »

Serions-nous devenus à leurs yeux des parias ?

La question vaut d'être posée au regard des décisions choquantes et incompréhensives prises par ces juridictions.

Des décisions qui ne doivent rien aux principes fondateurs de notre république puisqu'elles instaurent une discrimination entre des citoyens, ayant exercés dans la même entreprise, des mêmes professions dans des conditions de travail identiques qui les ont exposés à l'amiante.

Les uns ont été indemnisés, les autres ne le sont plus.

Qu'est ce qui peut expliquer cette différence de traitement sinon le contexte économique, social et politique du moment ?

Il ne faut pas chercher midi à 14h et personne ne nous fera prendre des vessies pour des lanternes !

Dans un contexte économique et social marqué du sceau de l'austérité et de la récession sociale généralisée, la cour d'appel d'AIX, dans le sillage du TASS de MARSEILLE, considère que pour les victimes de l'amiante : « On a déjà bien trop donné »

L'attaque contre l'indemnisation des plaques pleurales n'est donc pas fortuite:

Elle correspond à un état de fait que déplorent depuis longtemps le MEDEF et ses soutiens.

Cette pathologie (la plus répandue chez les victimes de l'amiante), impacte les trésoreries des entreprises quand elles sont condamnées pour « faute inexcusable ».

Les employeurs s'en plaignent depuis longtemps.

Si les victimes de cette pathologie n'ont désormais plus droit à indemnisation, ils ont gagné !

Et si les plaques pleurales ne donnent plus droit à indemnisation, à quoi bon les maintenir dans le tableau MP30 de la sécurité sociale ?

Voilà comment en PACA, ces deux juridictions entrebâillent d'avantage la porte entre ouverte par le MEDEF qui veut obtenir la requalification des plaques pleurales, comme de simples « marqueurs » d'une exposition à l'amiante et non plus comme une pathologie consécutive à ces expositions.

Dans cette lutte, reconnaissons-le, il vient de marquer un point important.

Nous sommes bien en présence d'une situation tout à fait nouvelle aux conséquences multiples, non seulement pour les victimes de l'amiante de PACA et grand SUD/EST mais pour toutes celles et ceux qui en ont à souffrir dans la France entière.

Aussi, notre collectif régional PACA, a-t-il décidé d'alerter de cette situation les associations de France, au travers d'un courrier que nous leur avons adressé le 11 mars.

Nous appelions à la riposte partout, dans les formes les plus appropriées « aux couleurs locales » avec l'ambition de construire une journée d'actions nationale, quel qu'en soit les contours le jour où se tiendra le procès en cassation.

C'est dire toute notre détermination à ne pas lâcher prise pour obtenir, par l'action associative convergente et concertée, en lien avec l'action judiciaire piloté par nos avocats, les jugements conformes au respect et aux attentes des victimes.

Nous ne l'avons pas fait exprès mais parfois le hasard fait bien les choses.

Sachez qu'aujourd'hui nous ne sommes pas seuls dans l'action et marquer ainsi de bien belle façon la journée internationale des victimes des maladies professionnelles.

Nos amis du CERADER 24, association dont le siège est à BERGERAC en DORDOGNE, sont eux aussi en lutte et rassemblés devant le TASS de PERIGUEUX pour défendre 7 dossiers de malades dont 4 sont DCD.

Ils étaient venus nous soutenir, en octobre 2014, quand nous nous étions rassemblés devant ce tribunal.

Ils nous ont adressé toute leur solidarité pour notre mouvement d'aujourd'hui.

Ils prévoient par ailleurs un très large rassemblement à AGEN le 31 mai, à l'appel de leur collectif régional.

Dans le Nord/Pas de calais, à l'appel la encore d'un collectif régional, une action d'envergure est en préparation pour protester contre les décisions de la cour d'appel de DOUAI qui n'a rien à envier à sa consœur d'AIX.

Cette fronde régionale doit s'amplifier partout, elle doit devenir une priorité associative.

Nous sommes un certain nombre, appartenant à une coordination nationale, à militer pour qu'il en soit ainsi, sans à priori, sans exclusive à l'égard de qui que ce soit, avec comme seul leitmotiv : ***Le rassemblement dans l'action des malades de l'amiante et des maladies professionnelles, pour préserver leurs droits et en conquérir d'autres.***

C'est nécessaire et urgent car, hélas ! Le nombre de victimes du travail ne vont pas aller en se réduisant dans les années à venir, bien au contraire.

Cette tendance lourde qui se dégage des statistiques ne doit rien à la fatalité, comme les empoisonnements par l'amiante ne doivent rien non plus à une catastrophe naturelle !

Il faut en rechercher les causes dans l'exploitation capitaliste qui ne cesse de s'intensifier sur les lieux de travail et pour que les salariés en acceptent les conséquences, le MEDEF et les tenants de la finance ont réussi le tour de force aujourd'hui d'induire dans les esprits que le travail ne doit plus être considéré comme une richesse mais comme un coût qu'il faut réduire si l'on veut encore exister.

Ce dogme capitaliste qui a pour traduction la politique du chiffre, transforme les lieux de travail en des lieux de contraintes et de souffrances en tout genre alors qu'ils devraient être des lieux d'épanouissement personnels et collectifs, vecteurs du développement de notre société.

Des salariés en viennent à se suicider tant leur vie au travail devient parfois un véritable enfer.

D'autres sont exposés sans vergogne à des agents chimiques qui ont, à plus ou moins long terme, des effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Des pathologies nouvelles font ainsi leur apparition au rythme du progrès des sciences et des techniques, tandis que d'autres perdurent alors que leurs causes sont clairement identifiées et que la réglementation existe pour s'en prémunir.

Qu'importe la santé au travail !

La dure loi du marché s'impose à tous et pour lui permettre de s'affranchir des protections salariales, le président de la république et son gouvernement s'apprête à faire un formidable cadeau à Pierre GATTAZ, comme s'il s'agissait de l'ultime offrande de ce pouvoir au MEDEF, avant qu'il ne subisse la bérézina annoncée pour 2017.

Je veux parler, mais vous l'avez déjà compris, du démantèlement du code du travail au travers de la loi EL-KHOMERI. qui renverserait l'ordre public social en donnant la primauté à l'accord d'entreprise sur la loi:

La loi ! Dont personne ne peut s'affranchir.

Les accords de branches et les accords d'entreprises ne peuvent aujourd'hui qu'en améliorer le contenu en faveur des salariés

S'en serait fini de ce principe fondateur de notre modèle social.

Négocier dans les entreprises !!

Vous parlez d'une aubaine pour le patronat !!

Quand on mesure la faiblesse du syndicalisme Français et les rapports de subordination qu'imposent déjà les employeurs à leurs salariés..... ces derniers vont négocier quoi demain ? sinon le cahier de revendications du « tôlier » et les reculs sociaux qui vont avec????

Pour s'y opposer, obtenir son abandon, et l'ouverture de vraies négociations sur un code du travail digne du XXI^e siècle, les organisations syndicales, CGT/FSU/FO/SOLIDAIRE/UNEF et organisations lycéennes ont appelé aujourd'hui à une nouvelle journée de luttes, de grèves de rassemblements et de manifestations.

Notre action spécifique de ce matin s'inscrit pleinement dans ce combat, tant il vrai que nous ne vivons pas en marge de la société !

Si la plupart d'entre nous ne sont plus au travail, nous sommes inquiets des perspectives sociales pour l'avenir nos enfants et petits enfants, dans le même temps où comme citoyens et retraités nous ne sommes pas épargnés non plus.

Comme victimes de ce crime industriel perpétué par des employeurs peu scrupuleux qui nous ont exposé sciemment aux poussières d'amiante, nous sommes également révoltés et très remontés contre eux mais aussi contre ces politiques qui leur font la part belle.

Le président du TASS de MARSEILLE, celui de la cour d'appel d'AIX, Le préfet de région et le ministre de la justice : Ils n'en n'ont pas fini avec nous !!

Chers amis !

Nous étions à DIGNE le 22 mars, et nous avons appris quelques jours plus tard qu'ARKEMA avait « mordu la poussière » en cassation, ce qui est une formidable victoire pour les salariés concernés mais aussi pour tous ceux qui font de la « faute inexcusable » un atout essentiel dans les luttes judiciaires des victimes de l'amiante!

Nous sommes à AIX ce 28 avril, Pour exiger justice, reconnaissance et indemnisation des victimes de plaques pleurales !

Solidaires et déterminés nous allons poursuivre notre travail associatif dans ce collectif régional afin de vous appeler, chaque fois que nécessaire, **à vous retrouver ensemble, pour porter ensemble** les exigences des victimes de l'amiante et des MP en PACA, mais pas seulement.

Solidaires et déterminés, nous allons continuer nos combats convergents avec le mouvement social qui doit encore s'amplifier pour de nouvelles conquêtes sociales.

Solidaires et déterminés, nous le sommes et nous le resterons !!

Jean Herquin
Président de l'ASAVA

18 bis Chemin de LA LOUBIERE, 83000 Toulon
Permanences le lundi 9h/12h-14h/16h et le mercredi 14h/16h
Téléphone Fax : 04 94 22 26 09. Courrier électronique : asava2007@gmail.com